

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 29 (1921)  
**Heft:** 3

**Artikel:** Le blonay en Chablais  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-23649>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

qui sera élue par le peuple. Daignez, Citoyen général, nous continuer Votre précieuse protection.

Salut républicain et respect. »

Nous n'ajouterons qu'un renseignement à cette lettre fort habile. Le gouvernement français désira que la constitution qu'il envoyait en Suisse, fût adoptée et mise en vigueur sans subir de modifications préalables. L'Assemblée constitutive, dont il est fait mention ci-dessus, ne fut donc jamais convoquée.

Eug. M.

## LES BLONAY EN CHABLAI<sup>S</sup>

Dans son quatrième et dernier numéro de 1919, la *Revue savoisienne*, organe de l'Académie Florimontane d'Annecy, M. Ch. Marteaux, archéologue, a terminé la publication d'un grand travail sur les *Villas Gallo-Romaines du Chablais*. Les derniers emplacements cités, sont ceux qui étaient situés entre la Drance et St-Gingolph. L'un d'entre eux est celui du village de Maxilly que nous apercevons, de la rive vaudoise, à mi-hauteur de la colline de St-Paul, entre Evian et Tourronde, et à peu de distance du vénérable château de Blonay, que la plupart de nos lecteurs ont vu entouré de verdure au bord de la route. On trouve précisément dans cette partie du travail de M. Marteaux quelques renseignements sur la famille de Blonay ; ils intéresseront quelques-uns de nos lecteurs, spécialement ceux qui se sont occupés des origines de cette antique dynastie de seigneurs.

« Au nord de Maxilly, dominant le nant de Thorens, ici encaissé et aux pentes abruptes, s'élevait un château féodal appartenant aux seigneurs de Blonay. Au contraire de la tradition qui regarde les seigneurs de Blonay, près Vevey, comme les plus anciens du nom et qui voit dans les Blonay de Savoie un rameau implanté, Frédéric de Gingins<sup>1</sup>, suivi

<sup>1</sup> Sur l'origine de la Maison de Blonay, M. D. R. 1865.

par A. de Foras dans son *Armorial* (I, 213, 228), avait cru avoir démontré que le plus ancien seigneur connu, Amédée de Blonay, qui vivait vers la fin du XI<sup>me</sup> siècle, était originaire du château de Blonay, à Maxilly, et qu'il était un des principaux seigneurs du Chablais savoyard. Cette assertion ferait supposer qu'une villa secondaire, d'origine romaine, se serait étendue sur 800 m. entre le lac et Maxilly, dont aucune limite naturelle ne l'aurait séparée. Or, non seulement cette continuité est peu admissible, mais la thèse de l'historien suisse et de son successeur ne s'étaye, en réalité, sur aucun texte précis. Amédée est, il est vrai, qualifié de *princeps* dans la charte de 1108, mais c'est de Gingins qui y a ajouté de lui-même *du Chablais* (savoyard). Bien plus, tous les actes antérieurs au XIII<sup>me</sup> siècle ne paraissent concerner que des seigneurs de la branche vaudoise. Ce n'est qu'à la fin du XII<sup>me</sup> siècle qu'un Guillaume de Blonay acquiert des terres en Savoie, en épousant Belon de St-Paul. Il meurt avant 1210 et c'est alors qu'en 1216, d'après de Foras corrigéant lui-même (*Armorial* 230, n° 2) la date 1146 de la Charte de Mallet, son fils Aymon, voulant élever sur ce territoire un château et des habitations rurales, *facere castrum et villam*, son suzerain et parent, Aimond de Faucigny, lui donne en alleu le lieu qu'il a choisi. En 1267, le même, au moyen d'un échange avec Pierre, comte de Savoie, acquiert, entre autres biens, le fief de Jean de Lugrin et un port sur le lac, tandis que son frère Henry se trouvait déjà, avant 1210, seigneur d'une terre à Montigny<sup>1</sup>.

» Enfin Rodolphe, petit-fils d'Aimon, est, au début du XIV<sup>me</sup> siècle, seigneur de St-Paul, de Bernex et de Maxilly, ayant épousé, sans doute, la dame de ce dernier domaine, bien qu'on ignore son alliance<sup>2</sup>. C'est, je crois, seulement à cette époque que fut bâti, près du village, le château de

<sup>1</sup> M. D. R. VI, 422; *Rég. Genev.*, n° 520; Wurst. p. 401, n° 724.

<sup>2</sup> *Armorial*, I, 220. Remarquons en passant que la fameuse *légende des chats parlants* relate cette union: Van Gennep, R. S. 1913, 53, 64. Le château de Raoul de Blonay (1290) y est appellé *sien chatel de Marsilly*. Menabrea, L'Allobroge, 1840-42. I, 97-108.

Blonay au nom importé, mais illustre. On ne peut donc dire avec de Foras : « Le nom de Blonay, donné pour la première fois [?] à Amédée dans la charte de 1108, vient certainement [?] de la terre de Blonay, près d'Evian, où il faisait sa résidence », puisque cette terre, alors sans nom, appartenait aux seigneurs du seul domaine existant à cette époque le long du torrent, Maxilly.»

## FONDS POUR LES ILLUSTRATIONS

*De divers côtés, des personnes s'intéressant à la « Revue historique vaudoise » ont émis le désir de voir ses fascicules accompagnés plus souvent de bonnes illustrations documentaires. Nous partageons ce désir très légitime et, si les planches sont rares dans la collection des dernières années, cela provient de la dépense supplémentaire considérable que leur publication eût occasionnée, dépense que notre journal ne peut malheureusement pas supporter. Depuis lors, le prix des illustrations a encore augmenté dans une notable mesure.*

*Nous sommes persuadés, cependant, de l'importance que pourrait avoir pour l'histoire de notre canton, la publication de bonnes planches qui constitueraient, avec le temps, une collection d'une valeur inestimable. Nous avons adopté, en conséquence, l'idée émise par l'un des amis les plus dévoués de la « Revue historique vaudoise », de créer un « Fonds pour les illustrations », qui appartiendra à la Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, qui sera géré par elle et dont le revenu sera consacré, chaque année, à la publication de quelques clichés. Nous espérons que cette proposition sera appuyée et qu'un grand nombre de membres de la Société vaudoise d'histoire, et d'abonnés ou lecteurs de la « Revue historique vaudoise » voudront bien annoncer une contribution, soit au secrétaire-caissier de la Société d'histoire, M. M. Perrin, Avenue de Riant-Mont, à Lausanne, soit à M. Mottaz, président de la Société, et directeur de la « Revue historique vaudoise ».*